

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024

Délibération n° 2024/03/6

Date de la
convocation :
23 février 2024

La séance débute à
18h00
et se termine à 19h20

Acte exécutoire à
compter du :
8 mars 2024

Affichée en Mairie
le :
11 mars 2024

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. RUPPERT
Mme BALZER
Mme DA ROCHA

M. IAFRATE
Mme MOLINA
M. PELTIER
M. DOLBEAU
Mme GATTO
Mme INTERRANTE

Étaient absent(e)s avec procuration (5)

Mme WAGNER procuration à M. RISSER
Mme OUTOMURO procuration à M. DUMON
M. SAUDRY procuration à M. NOBILE
M. VILLA procuration à Mme GATTO
Mme STEINBACH procuration à Mme MUHLMANN

Était absent(e)s excusé(e)s (4)

Mme BENCI – M. BARBARAS – M. IORFIDA – M. BEN ARIF

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

6. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 (DOB 2024).

Comme chaque année, conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un rapport sur les orientations budgétaires.

Ce rapport donne lieu, au Conseil Municipal, à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) permettant aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 8 mars 2024

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU